

# Conduite de l'agneau d'herbe dans l'Est

## *Les clés de la réussite*



- Importance régionale
- Constitution de la troupe
- Reproduction
- Système fourrager et alimentation
- Sanitaire
- Logement et contention
- Repères technico-économiques

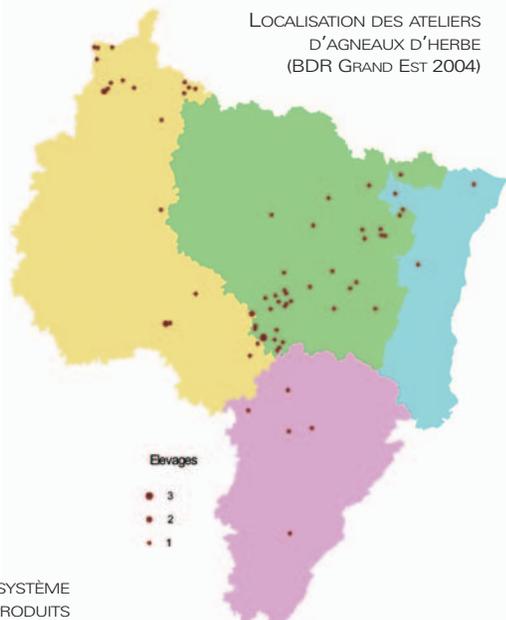
La production d'agneaux d'herbe est une conduite où l'agnelage est positionné en fin d'hiver - début de printemps. L'allaitement des agneaux se réalise au pâturage. Leur finition se poursuit soit au pâturage avec le recours ou non à une complémentation plus ou moins importante, soit en bergerie après le sevrage. Cette conduite privilégie le pâturage comme base essentielle de l'alimentation permettant de contenir au mieux les coûts de production. La vente des agneaux intervient de juillet à novembre avec des carcasses moyennes de 18 à 22 kg.



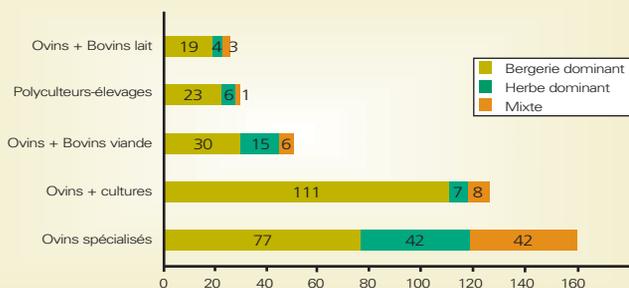
## Importance régionale

Le mode de conduite en agneaux d'herbe concerne à peine 20% des 400 élevages répertoriés dans la Banque de Données Régionale du Grand Est (données 2004), la production d'agneaux de bergerie reste largement dominante. La production d'agneaux d'herbe est plus fréquente dans les élevages spécialisés où la disponibilité en herbe est la plus importante.

Cette conduite s'est développée dans les zones les plus herbagères de la région où les productions bovines ont perdu du terrain : Sud Est de la Haute-Marne, le plateau de Langres, le Bassigny, le Châtenois et tout le plateau Lorrain Sud jusqu'aux contreforts des Vosges dans le sud mosellan.



RÉPARTITION DES ÉLEVAGES (GRAND EST) SELON LE SYSTÈME ET LE TYPE D'AGNEAUX PRODUITS



Enfin, on retrouve un noyau d'élevages dans le nord des Ardennes, correspondant à la zone herbagère du plateau de Rocroi, la Thiérache ardennaise et sa périphérie.

En Franche-Comté, cette logique herbagère est peu respectée. Seuls la Haute-Saône et le Doubs détiennent quelques élevages spécialisés.

Les données présentées ci-dessus sont issues des suivis techniques réalisés par les organismes technico-économiques appartenant à la filière organisée auprès d'éleveurs professionnels (par la taille de la troupe) ou en phase d'évolution. Par conséquent, elles ne tiennent pas compte des données des élevages spécialisés en croisière plus concernés par la production d'agneaux d'herbe, et des élevages écoulant en direct une bonne part de leur production (particulièrement en Alsace et Lorraine). La part de la production d'agneaux d'herbe est probablement plus proche d'un tiers de la production régionale bien ancrée dans les régions herbagères dans des élevages plutôt spécialisés.

## Intérêt de cette production

En zone herbagère, dès que la surface disponible devient importante, l'orientation vers un atelier d'agneaux d'herbe devient cohérente avec les moyens de production à mettre en place. Par rapport à une production d'agneaux de bergerie, pour une disponibilité en main-d'œuvre égale, le chargement plus modeste et l'abaissement des charges alimentaires permettent de dimensionner un atelier tout en maîtrisant le volume des investissements.

En association avec des bovins, un atelier d'agneaux d'herbe s'adapte d'autant mieux qu'il répond à des préoccupations de gestion d'espaces difficiles ou à une complémentarité des ateliers permettant une meilleure gestion des surfaces disponibles et des pointes de travail. On peut observer ce type d'association dans les départements de Haute-Marne, des Vosges et des Ardennes.

Dans les systèmes sociétaires, la production ovine offre une solution intéressante pour l'installation d'un jeune ou l'accueil d'un nouvel associé. Dans tous les cas, l'association bovins - ovins n'est envisageable que si l'on dispose d'une main-d'œuvre suffisante et d'un minimum de connaissances et d'expérience sur la conduite d'une troupe ovine.



## Constitution de la troupe

La constitution de la troupe est une étape fondamentale de la création d'un atelier ovine. L'éleveur devra respecter quelques principes de base.

### Dimensionner l'effectif en fonction des objectifs recherchés

Cette étape est franchie lors de l'élaboration du projet d'atelier, elle tient compte du contexte de l'exploitation : inventaire des ressources disponibles en main-d'œuvre, bâtiments, fourrages et des objectifs de revenu que l'on se fixe. Il convient de s'entourer de compétences spécialisées sur la production ovine pour mener à bien cette phase délicate auprès des services élevage des Chambres d'Agriculture ou des Organisations de Producteurs.



### Brebis ou agnelles ?

Dans la mesure du possible, ne pas dépasser 50 % d'agnelles et atteindre au plus vite l'effectif total. **Dans tous les cas privilégier les animaux avec garanties génétiques et sanitaires.**

Après l'achat initial, l'acquisition d'agnelles contrôlées sera un plus pour améliorer la qualité génétique du troupeau. En phase de constitution de cheptel, les réformes sont plus nombreuses. Si on veut préserver le potentiel génétique du troupeau, il faut privilégier l'achat d'agnelles au croît interne exclusif.

IMPACT DU CHOIX ENTRE  
AGNELLES OU BREBIS

Objectifs	Agnelles	Brebis
Performances techniques	-	++
Facilité de conduite	-	+
Commercialisation	4ème trimestre	3ème et 4ème trim.
Période d'achat	Été	Juin-juillet

## Précautions sanitaires à l'introduction

Lorsque l'augmentation de cheptel fait appel à un achat extérieur, il convient de s'inquiéter de la situation sanitaire du cheptel d'origine : brucellose ovine (élevage officiellement indemne), boiteries, gale... Une bonne précaution consiste à ménager une quarantaine.

## Choix des reproducteurs

Le choix de la race est souvent un compromis entre une préférence personnelle, des objectifs de production et la disponibilité en reproducteurs.

Pour les femelles, rechercher en priorité les qualités maternelles (valeur laitière, prolificité...) et en zone difficile, la rusticité, l'aptitude à la marche.

Les races Texel et Suffolk, adaptées à notre région, présentent l'avantage d'un effectif important où il est plus facile de trier des animaux de qualité.

CRITÈRES DE SÉLECTION  
SELON LA RACE

Objectifs	Texel	Suffolk
Facilité de naissance	-	+
Prolificité	+++	++
Valeur laitière	++	++
Précocité (agneaux)	++	+++
Conformation	++++	+++
Maîtrise du gras	+++	-
Tempérament (facilité de conduite)	+++	+
Période de mise-bas	Mars à Avril	Février à mai (*)
Commercialisation	Juillet à Déc.	Juin à sept. (*)
Chargement moyen annuel préconisé	7 à 8 brebis/ha (**)	10 à 12 brebis/ha

(\*) Les femelles Suffolk peuvent agneler dès fin novembre (conduite agneaux de bergerie) et la commercialisation des agneaux débute fin mars.

(\*\*) 3 à 4 brebis/ha en association avec les bovins.

Pour les mâles, le choix de la race de béliers peut être assez large mais restera sur une orientation bouchère marquée.

Le choix des béliers mérite une attention particulière car un bélier génère plusieurs dizaines de descendants par campagne.

Classiquement, le renouvellement de la troupe est réalisé intra troupeau. Aussi le choix du bélier doit réaliser un compromis entre qualités bouchères et amélioration des qualités maternelles.





# Conduite de la reproduction

La mise en reproduction est une étape essentielle en production ovine car elle détermine le niveau de performances techniques et économiques de la campagne pour l'atelier.

PLAGES DE REPRODUCTION

	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Préparation à la lutte		BÉLIERS										
			BREBIS									
Mise en lutte			BREBIS									
					AGNELLES							
Agnelage								BREBIS				
										REPASSE + AGNELLES		

La lutte a lieu entre mi-septembre et décembre, pour des agnelages s'étalant de février à avril. Elle dure 42 jours. Des mises-bas plus tardives sont à éviter si on veut assurer la finition des agneaux dans de bonnes conditions (risque probable de manque d'herbe en quantité et en qualité).



## Clés de la réussite

### de la lutte

- les traitements anti-parasitaires doivent être réalisés 3 semaines avant le début de la lutte
- préparation : flushing, vérification de l'aptitude à la reproduction (mâles et femelles)
- des lots de lutte de 80 à 100 femelles au maximum
- vérifier l'état corporel des femelles
- s'interdire le mélange brebis et agnelles
- éviter la consanguinité père-filles
- un bélier pour 35 brebis ou 20 à 25 agnelles
- maîtriser la lutte sur six semaines au plus

### de l'agnelage

- rentrée des brebis au moins 15 j avant mise-bas
- complémentation adaptée des brebis avant mise-bas (état corporel et niveau de prolificité)
- qualité de la litière et des cases d'agnelage
- moins de 30 gestantes par lot
- respect des soins à l'agnelage (Cf sanitaire)
- s'assurer de la prise de colostrum
- vérifier les mamelles et les tétées
- gérer les adoptions



# Système fourrager et alimentation

## Le pâturage

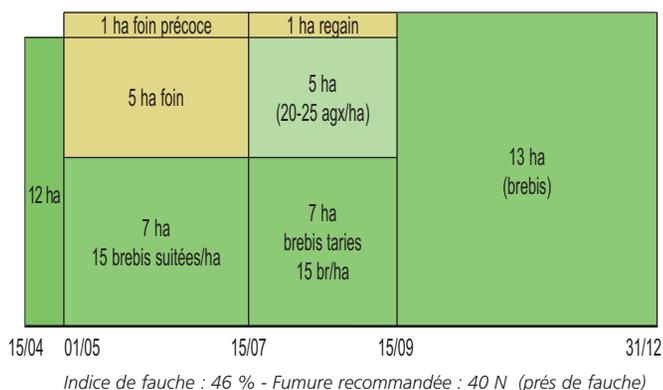
La réussite de la conduite d'agneaux d'herbe repose sur une utilisation optimale des disponibilités en herbe, notamment par une bonne exploitation du pâturage. On cherche à fournir une herbe de qualité au printemps qui couvre les besoins de lactation des brebis sans recours à la complémentation. Une bonne gestion des pâtures au printemps permet de dégager des surfaces pour une récolte aussi précoce que possible ; ces surfaces seront alors disponibles pour l'engraissement et la finition des agneaux après sevrage.

### Clés de la réussite

- Prévoir très tôt la répartition entre surfaces pâturées et surfaces récoltées (prévision fourragère).
- Adapter la fertilisation et le découpage des parcelles en fonction de l'utilisation prévue et du potentiel.
- Ménager une transition alimentaire à base de foin sur une quinzaine de jours en sortie de bergerie.
- Mettre à l'herbe aussi précocement que possible (autour de 5 cm de hauteur d'herbe) afin de maîtriser la pousse explosive du printemps.
- Récolter suffisamment de surface (40 à 45% de la surface totale) pour assurer des repousses de qualité aux agneaux.
- Adapter un chargement en fonction de la pousse de l'herbe, avec un resserrement systématique début mai :
  - au printemps (mai - juin) : prévoir 15 brebis/ha soit environ 40 ares par UGB
  - en été : après sevrage, les mères restent sur les surfaces de printemps, les agneaux pâturent les repousses disponibles à raison de 20 à 25 agneaux par ha.
- Trier les agneaux au sevrage : la tête de lot est susceptible d'être commercialisée en l'état, les plus petits (- de 25 kg) seront finis en bergerie, les autres peuvent être engraisés à l'herbe sur les repousses.
- Complémenter les agneaux en finition dès que l'herbe vient à manquer.

SCHÉMA DE CONDUITE POUR 100 BREBIS, 130 AGNEAUX SEVRÉS SUR 13 HA AGNELAGE DU 15 MARS - 15 AVRIL (CHARGEMENT DE 1.15 UGB/HA SOIT 7 À 8 BREBIS /HA)

Ce type de conduite se rencontre dans les zones herbagères à bon potentiel bénéficiant d'une pluviométrie régulière (Ardennes). Sur le reste de la zone Est, le risque de sécheresse estivale plus marquée imposerait des adaptations : sevrage plus précoce, exploitation des repousses plus tôt, fertilisation plus importante pour assurer le chargement de printemps, enfin, envisager d'avancer l'agnelage d'une quinzaine de jours.



## le pâturage dans les systèmes mixtes bovins - ovins

Ce type d'association est plus facilement envisageable dans un système à vèlages d'automne. En effet, l'organisation du travail en deux périodes de mises-bas favorise l'optimisation des pointes de travail et de gestion de l'herbe. La vente des broutards fin juin laisse les repousses disponibles aux agneaux. Des complémentarités peuvent être trouvées dans la valorisation des surfaces et dans l'optimisation de l'utilisation des bâtiments d'élevage et de stockage.

Certaines combinaisons se justifient pour la valorisation de surfaces à moindre potentiel, ou dans la recherche d'un complément de revenu dans les exploitations à quota limité.

## L'alimentation

En fin de gestation, il est important que les besoins des brebis soient couverts (viabilité des agneaux, poids de naissance, démarrage de la lactation).

La consommation de concentrés des brebis en système herbe varie entre 30 et 50 kg en fonction de la date de rentrée en bergerie.

RATIONS DE BREBIS  
EN FIN DE GESTATION

Fourrage, qualité	Taux MS	Période	Quantité	Céréales	Soja 48	Carbonate de chaux
Foin de qualité normale (mi-juin)	A volonté	- 6 sem. à - 4 sem.	1,2 kg MS	200 g	150 g	10 g
		- 3 sem. à - 1 sem.	1,2 kg MS	400 g	200 g	20 g

EXEMPLES DE RATIONS  
POUR BREBIS EN LACTATION

Fourrages, qualité	Taux M.S.	Période	1 agneau					2 agneaux				
			Fourrage	Concentré fermier		Minéral		Fourrage	Concentré fermier		Minéral	
			Quantité (kg bruts)	Céréales (kg)	Soja 48 (kg)	Type	Dose	Quantité (kg bruts)	Céréales (kg)	Soja 48 (kg)	Type	Dose
Foin de qualité normale, fin juin	87 %	0-6 se.	1,9	0,7	0,2	craie	20 g.	2,2	1	0,3	craie	20 g.
		7-10 se.	1,8	0,5	0,15	craie	10 g.	2	0,7	0,2	craie	10 g.





En système de production d'agneaux d'herbe, la gestion sanitaire d'une troupe ovine consiste principalement (en plus de la prophylaxie obligatoire) à maîtriser le parasitisme et les boiteries.

## Parasitisme

Le parasitisme peut avoir des conséquences importantes sur la santé des ovins et par suite sur les performances technico-économiques de l'atelier.

On distinguera les parasitismes internes et externes.

### parasitisme interne

Les parasites internes touchent avant tout les agneaux au pâturage. Au printemps, ils sont trop jeunes pour avoir acquis une immunité suffisante et sont donc plus sensibles.

Le ténia et les strongles gastro-intestinaux sont les principaux parasites internes qui affectent les agneaux d'herbe. Les adultes sont plus touchés par les strongles pulmonaires et digestifs, la grande douve et la petite douve.

#### Clés de la réussite

- Réserver des prairies saines (fauchées, ou pâturées par des bovins au printemps) pour les agneaux après sevrage.
- Attention, plus le pâturage est ras, plus le risque d'infestation augmente.
- L'alternance fauche - pâture comme le pâturage mixte bovins - ovins diminuent la pression parasitaire (bovins et ovins ne sont pas sensibles aux mêmes larves de strongles).
- Observer régulièrement l'état des animaux (diarrhées, amaigrissement anormal...).
- Respecter de bonnes transitions alimentaires (à la mise à l'herbe et au sevrage des agneaux).

### parasitisme externe

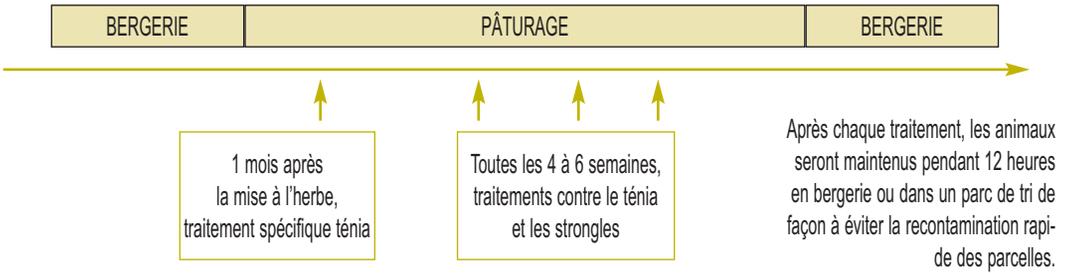
Les principaux parasites externes qui affectent le plus les ovins en système herbe sont les myïases et la gale.

- **les myïases** : Elles correspondent aux dégâts causés par la prolifération de larves de certaines mouches carnassières. Elles se développent pendant les périodes chaudes et humides (du début du printemps au début de l'automne). L'animal atteint est prostré et isolé ; des plaies apparaissent sur la chair. Dès l'apparition d'un cas, faire un traitement immédiat individualisé. Baigner ou asperger avec un insecticide l'ensemble du troupeau.
- **la gale** : Très contagieuse, elle se transmet par simple contact avec des animaux ou du matériel infestés. Il faut agir vite : traiter tout le troupeau (par injection ou balnéation) et désinfecter le bâtiment ainsi que le matériel.

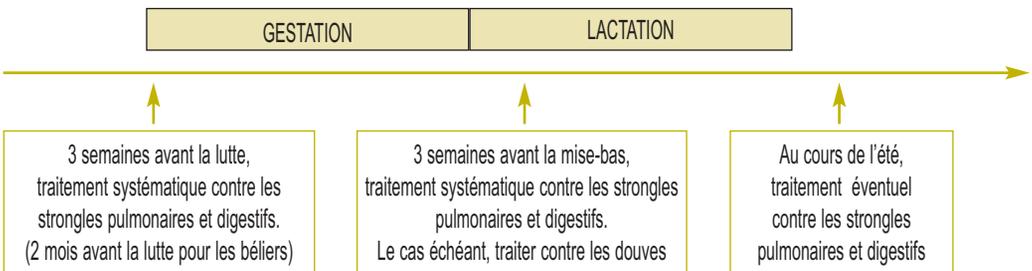
#### Clés de la réussite

- Tondre les brebis au moins une fois par an ; tondre les agneaux au sevrage et dans tous les cas, avant le 15 Août.
- Respecter un vide sanitaire (un mois minimum) et désinfecter les équipements.
- Traiter les animaux rentrant sur l'élevage (achat) à titre préventif.

## Schéma de traitement des agneaux



## Schéma de traitement des brebis



Les traitements anti-parasitaires doivent être appliqués sur les brebis et les agneaux en tenant compte du mode d'action des produits : action immédiate ou action rémanente. Le choix du traitement doit être raisonné en fonction des pratiques de pâture, du cycle du parasite et des périodes plus favorables à l'infestation. Ainsi, on peut traiter les agneaux au sevrage avec un produit à action immédiate s'ils rejoignent ensuite des pâtures saines. Dans le cas contraire, un produit à action rémanente est mieux indiqué.

L'alternance des molécules évite la résistance des parasites aux matières actives utilisées. Attention au sous dosage qui favorise les résistances (faire un lot d'animaux lourds et un lot d'animaux légers).

Attention, il est déconseillé d'intervenir au cours du premier tiers de gestation pour éviter les malformations et les avortements.

## Boiteries

Les pâtures et litières humides favorisent l'apparition du piétin, maladie infectieuse très contagieuse, principale responsable des problèmes de boiteries.

Pour prévenir ce risque il est conseillé :

- de faire un parage des onglons sur la totalité de la troupe, au moins une fois par an,
- d'assécher les litières et zones humides,
- de faire passer régulièrement les brebis au pédiluve.

En cas d'infection : parage des onglons, passage au pédiluve, élimination des boiteuses chroniques : envisager la vaccination.

## Et les vaccins ?

Rien n'est obligatoire.

Pour les nouveaux éleveurs, il est conseillé de vacciner contre :

- la **chlamydirose**, en cas d'achat de femelles : vacciner au minimum les femelles achetées, les agnelles et antenaises du troupeau ; le vaccin est également recommandé sur les béliers ;
- l'**entérotoxémie** : ce vaccin immunise en même temps contre le charbon, les mammites gangréneuses et le tétanos. Deux protocoles de vaccination existent :
  - intervenir en fin de gestation avec rappel pour les agneaux (protection mères et agneaux).
  - intervenir uniquement sur les agneaux en deux injections, primo-injection avant le 1er mois d'âge + rappel.

Dans certains cas, la vaccination contre le piétin peut être nécessaire. Notons toutefois, que la vaccination ne dispense pas l'éleveur d'appliquer les mesures d'hygiène citées plus haut.



## Logement, contention, travail

### Réfléchir avant de construire ou d'aménager un bâtiment existant

La réalisation d'un bâtiment est généralement un compromis entre des objectifs techniques et financiers qu'il convient de hiérarchiser. Tous les aménagements ont un coût qu'il faut mettre en relation avec le temps de présence des animaux en bergerie. De manière générale, les bâtiments des systèmes "agneaux d'herbe" sont souvent plus sommaires que ceux des systèmes "agneaux de bergerie". Certains aménagements supplémentaires augmentent le coût du bâtiment mais peuvent faciliter la vie de l'éleveur : ainsi, le choix du lieu des cases d'agnelages ou des portillons en sortie de box est plutôt indépendant de l'approche financière ; ne pas les négliger.

Surface de couchage		Longueur d'auge		Libre service	
Brebis seule	1 m <sup>2</sup>	Brebis seule	0,40 ml	Brebis	8 à 10 / ml
Brebis suitée - 1 agneau	1,3 m <sup>2</sup>	Agnelle	0,25 à 0,30 ml	Agneaux	15 à 20 / ml
Brebis suitée - 2 agneaux	1,7 m <sup>2</sup>	Agneau à l'engrais	0,15 à 0,25 ml		
Agneau à l'engrais	0,5 m <sup>2</sup>				

Taille des lots		Couloir de distribution		Abreuvement	
Brebis en gestation	- de 30	Passage d'homme	1,50 m	Brebis	1 / 25
Brebis suitée - 1 agneau	50	Auge trottoir	2,00 m	Agneaux	1 / 50 à 60
Brebis suitée - 2 agneaux	30	Tracteur	3,5 à 4 m		
Agneau à l'engrais	100 à 150			Cases d'agnelage (1m x 1,20 m)	10 à 15 % des mises-bas

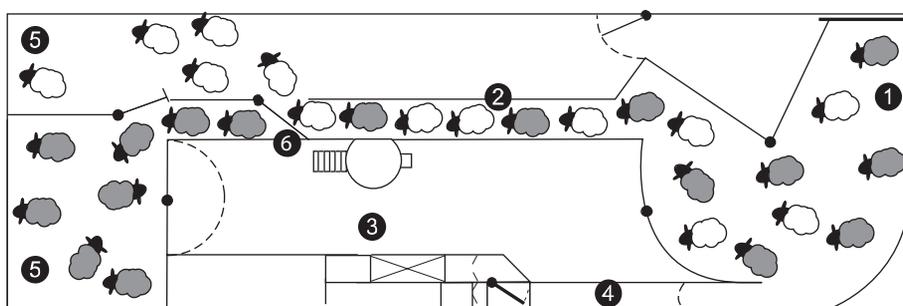
## Contention

Trier les animaux, les déparasiter, les passer au pédiluve, inséminer, poser des éponges, échographier, vacciner, tondre... sont autant d'interventions qui justifient la réalisation et/ou l'achat d'un système de contention. Les parcs sont conçus pour respecter à la fois l'homme (confort de travail) et l'animal (diminution des risques d'accident). Ils doivent permettre de réaliser seul toutes sortes de manipulations dans un minimum de temps. En conduite d'agneaux d'herbe, l'investissement dans un système de contention est incontournable.

### Mobile ou fixe ?

Le choix du type d'installation se raisonne en fonction de la dispersion des parcelles et du confort recherché. Il est possible de combiner les deux formules : certains éléments du parc (porte de tri ou cage de retournement) peuvent être installés selon les besoins sur des souricières fixes dans les parcs ou près du bâtiment.

### Équipement minimum



Légende	
1 - Parc d'attente	: 0,5 m <sup>2</sup> /brebis
2 - Couloir tri-baignoire	: pour 6 à 9 brebis avec anti-recul 40 à 60 cm de large
3 - Couloir pédiluve	
4 - Couloir drogage	
5 - Parc de réception	
6 - Porte de tri en T ou triangulaire	

## Les clôtures : fixes ou mobiles ?

Les **clôtures fixes** apportent de la tranquillité. Elles constituent un investissement important, qui se justifie dans de nombreux cas, par leur durée de vie (10 à 15 ans). Elles sont de 2 types :

- la **clôture grillagée** : à mailles lisses rectangulaires et galvanisées. D'une hauteur de 80 à 110 cm, elles sont renforcées par 1 ou 2 rangs de barbelés. En terrain plat, l'espacement entre piquets d'acacia est de 2 à 3 mètres. À éviter dans les régions très enneigées et les zones inondables.
- la **clôture fixe électrifiée** : composée de 4 à 5 fils lisses fortement galvanisés.

Les **clôtures mobiles** sont adaptées au gardiennage temporaire (vaine pâture) ; elles apportent également de la souplesse dans la gestion du pâturage (redécoupage de parcelle au printemps ou pâturage rationné). Il en existe 2 types :

- la **clôture active** (clôture électrifiée mobile) : 3 ou 4 fils souples, soutenus par des piquets en carbone ; adaptée aux terrains accidentés ; possibilité de mécaniser la pose et la dépose.
- le **filet électrifié** : grillage électrifié, prêt à l'emploi, en rouleau de 50 mètres. Relativement efficace contre l'agression nocturne des renards vis à vis des jeunes agneaux.

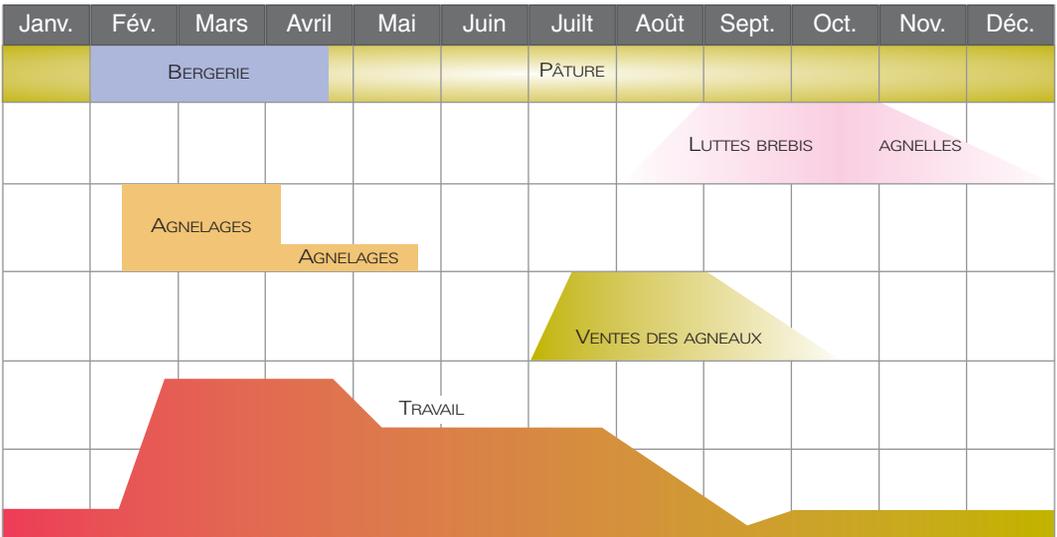
## Le chien de troupeau

Un chien éduqué est un précieux auxiliaire de travail pour la gestion de la troupe au quotidien. Sa place est devenue indiscutable avec l'agrandissement des troupeaux et la diminution de la main-d'œuvre.

Des sessions de formation sont organisées localement pour acquérir les bases essentielles à la conduite efficace d'un chien de troupeau.

## Le travail

EVOLUTION DES POINTES DE TRAVAIL EN SYSTÈME DE CONDUITE AGNEAUX D'HERBE



La principale pointe de travail se situe à l'agnelage, on cherche à en limiter sa durée. En effet un agnelage groupé se traduit par une plus grande efficacité de la surveillance des mises-bas et par une meilleure maîtrise de la mortalité périnatale. Il permet également de constituer un nombre plus réduit de lots homogènes. Il est ensuite plus facile d'optimiser la gestion de la troupe et des surfaces tout en contenant la charge de travail. Cette remarque prend toute son importance lorsque l'atelier ovin est associé à d'autres productions.

Un atelier d'agneaux d'herbe se combine aisément avec un élevage de bovins dont les vêlages ont lieu à l'automne. Les pointes de travaux sont réparties et les concurrences pour l'utilisation des surfaces sont diminuées.

Après la période d'agnelage, le travail de l'éleveur consiste essentiellement en une surveillance quotidienne des agneaux et des brebis au pâturage. Ponctuellement, il effectue des passages au parc de tri pour diverses interventions (traitement, taille des pattes,...).





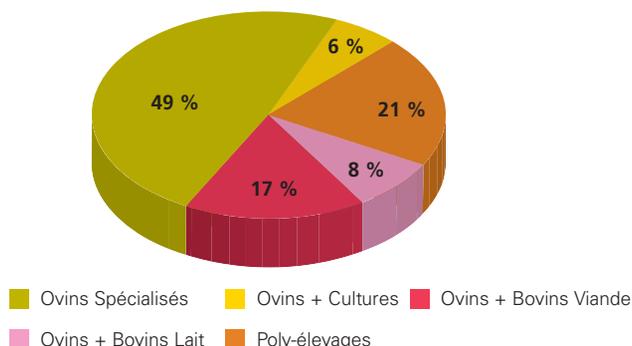
## Repères économiques

Pour la campagne 2004, la Banque de Données Régionale du Grand Est rassemble 78 élevages producteurs dominants d'agneaux d'herbe. Pour la moitié, il s'agit de systèmes spécialisés, on en rencontre cependant une proportion non négligeable dans de grandes structures combinant plusieurs ateliers.

Leurs caractéristiques structurelles moyennes sont les suivantes : 118 ha de SAU, 1.6 UTA, 369 brebis, 85% SFP, chargement apparent : 1.16 UGB/ha.

Pour ce groupe d'élevages, 12 122 agneaux d'herbe ont été commercialisés à un prix moyen de 89 € pour une carcasse de 19.4 kg. Dans le tableau suivant on peut mesurer les écarts de résultats ramenés à la brebis, observés sur le groupe des "meilleurs" (1/4 supérieur de l'échantillon trié sur la marge brute) par rapport à la moyenne de l'ensemble du groupe.

PRODUCTION D'AGNEAUX D'HERBE  
SELON LE SYSTÈME (BDR 2004)



RÉSULTATS TECHNIICO-ÉCONOMIQUES BDR 2004  
(PRODUCTEURS D'AGNEAUX D'HERBE)

BDR EST 2004 (herbe)	Productivité économique	Productivité pondérale	Produit brut	Part des primes dans le produit	Concentrés			SFPO (€/ha)	Marge brute /brebis	Marge brute /produit
					Kg/br	€/br.	Part des charges			
1/4 supérieur	1,13	23,8	141 €	22 %	91 kg	16,8 €	47 %	14 €	112 €	80 %
Ensemble	0,95	19,9	105 €	26 %	103 kg	19,7 €	58 %	20 €	74 €	67 %

Dans ces ateliers, le niveau de performances techniques garantit un produit élevé, grâce notamment, à la maîtrise de la reproduction et du pâturage. Le niveau des pertes est en général plus élevé qu'en système bergerie. La maîtrise de la charge en concentrés dépend essentiellement de la conduite du pâturage et de la maîtrise du parasitisme.

### Valoriser la viande d'agneau

La commercialisation des agneaux représente 80% du produit. Aussi la valorisation des carcasses doit être le premier objectif de l'éleveur, en trouvant la meilleure adaptation de l'offre (type de produit) à la demande.

Une carcasse lourde (19-22 kg), non grasse (classe 2-3), bien conformée (EUR) trouve toujours preneur.

Grandes surfaces et artisans bouchers recherchent des agneaux de qualité standard. Les agneaux trop gras ou trop lourds doivent être commercialisés vers d'autres filières (détail, vente à la ferme...).

## Maitriser les charges liées au troupeau et aux surfaces fourragères

La maîtrise des coûts de production est déterminante pour la réussite économique de l'atelier, en particulier les charges d'alimentation. Celles-ci représentent 50% des charges proportionnelles. Une gestion rigoureuse du pâturage permet de limiter la quantité de concentré distribuée et ainsi d'améliorer l'efficacité économique de l'atelier. On observe également une répercussion sur la maîtrise du parasitisme et donc des frais vétérinaires.

En 2004, 28 exploitations ont été suivies dans le cadre des réseaux de références avec un atelier principal d'agneaux d'herbe. Comme en BDR, c'est en système spécialisé que cette conduite est la plus représentée.

Par rapport aux élevages en BDR, ces exploitations ont en général été recrutées dans des zones à fortes contraintes où l'herbe est dominante. Les espaces réservés aux ovins sont assez souvent de moindre potentiel et la taille de la troupe est plus élevée (518 brebis).

RÉSEAU OVIN EST (CAMPAGNE 2004)  
SYSTÈMES AGNEAUX D'HERBE (28 EXP.)

Structure		Atelier ovin		Résultats économiques	
SAU	104 ha	Taux mise-bas	88 %	Produit brut/ha SAU	1 228 €
SFP	89 ha	Prolificité	153 %	% produit ovin/produit brut	59 %
UMO	1,6	Taux mortalité	14 %	Aides totales/produit brut	30 %
Troupe	518	Productivité numérique	117	Charges op./produit brut	29 %
Chargement (UGB/ha)	1,22	Productivité pondérale	23 kg	EBE	38 445 €
		Marge brute/brebis	75 €	Disponible/UMO	22 225 €

## Réfléchir son projet

OVIPLAN est un outil de simulation mis au point par le Réseau d'Élevage de l'Est, pour chiffrer les projets de création ou d'extension d'atelier ovin. Dans ce qui suit, nous présentons la description d'un projet de création d'un atelier d'herbe reposant sur la sélection d'un itinéraire technique fréquemment rencontré dans les Ardennes et tiré parmi les 7 itinéraires spécifiques herbe disponibles dans le référentiel régional.

Ce projet prévoit la mise en place d'un atelier de 500 brebis, construction d'une bergerie de 750 m<sup>2</sup> dans un cadre réglementaire PAC 2006, avec une conjoncture de prix 2005. Le projet bénéficie d'un soutien financier accessible sur la capitalisation cheptel et sur l'investissement bâtiment, ces aides accessibles auprès de l'Office de l'Élevage ont été établies dans un contexte ardennais. Une part de ces aides est réservée au financement du fond de roulement nécessaire au départ du projet, ce qui réduit d'autant la part de l'autofinancement. Les objectifs techniques retenus sont ceux obtenus en phase de croisière, une fois la phase de croissance et d'adaptation passée. Ils ne sont accessibles qu'après une formation adaptée et un accompagnement étroit durant la phase d'installation ou de croissance.

La marge brute obtenue par calcul est d'environ 40 000 € pour un produit voisin de 58 000 €. Si on applique le taux de 26% du produit (taux moyen observé dans les fermes du réseau ovin) pour estimer le montant des charges de structure, on peut déduire un EBE d'environ 25 000 € et un disponible de 14 350 €.

# SIMULATION DE PROJET OVIN

PROJET HERBE TYPE ARDENNES

ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, FRANCHE-COMTE

Projet présenté par : Réseau d'élevage du Grand Est - Institut de l'élevage et Chambres d'agriculture

## Simulation du projet

Nombre de femelles mises en place : 500 brebis  
77 UGB

Surface en herbe à valoriser : 66 ha  
1,15 UGB/ha 20 N - 20 P - 40 K

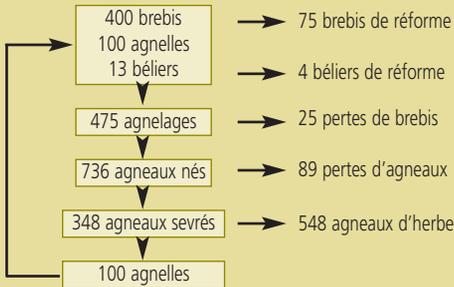
## UTILISATION DES SURFACES EN HERBE

### Surface disponible en herbe : 66 ha

Période de printemps		TOTAL HERBE RECOLTEE
Pâtûre des ovins	39,6 ha	112 t MS
Herbe récoltée	26,4 ha	
Parcours (ha)	0,0 ha	
Période d'été		TOTAL DES BESOINS
Pâtûre des ovins	59,4 ha	108 t MS
Herbe récoltée	6,6 ha	
Parcours (ha)	0,0 ha	
Période d'automne		SOLDE DU BILAN
Pâtûre des ovins	66,0 ha	4 t MS
Parcours (ha)	0,0 ha	

### Le cheptel en croisière

### Les ventes annuelles



Productivité numérique : 1,30  
Productivité pondérale : 24,6 kg

## CONCENTRES - FOURRAGES

Concentré	Energétique	Protéique	Commerce	Prix
Brebis	20,0 t	4,0 t	0,0 t	2 800 €
Agneaux	23 t	0,0 t	0,0 t	4 082 €
<b>Total aliments concentrés</b>				<b>6 882 €</b>
Besoins en paille				
Alimentation		0 t		
Litière		26 t		

## INVESTISSEMENTS - FINANCEMENT

	Surface de la bergerie	Stockage de fourrages	Longueur de clôture			
	750 m <sup>2</sup>	150 m <sup>2</sup>	3500 m			
	Montant total	Aides	Capital	Taux	Durée	Annuité
<b>Achat cheptel</b>	64 480 €	14 500 €	55 000 €	4 %	9 ans	7 397 €
<b>Bergerie neuve</b>	41 250 €	8 250 €	33 000 €	4 %	15 ans	2 968 €
<b>Clôture</b>	8 225 €	0 €	6 580 €	4 %	7 ans	1 096 €
<b>TOTAL 117 955 €</b>		<b>22 750 €</b>	<b>94 580 €</b>			<b>11 461 €</b>
						<b>AUTOFINANCEMENT 625 €</b>

## PRODUITS

**58 931 €**

	Prix unit.	Total
75 brebis de réforme	50,0 €	3 750 €
4 béliers de réforme	90,0 €	360 €
548 agneaux d'herbe	4,7 €	48 936 €
4 béliers de reproduction	460,0 €	- 1 840 €
1 250 kg de laine	0,7 €	875 €
500 PBC	10,5 €	5 250 €
500 PS	3,2 €	1 600 €

## CHARGES

**15 782 €**

	Prix unit.	Total
24 t concentré brebis	116,7 €	2 800 €
22,7 t concentré agneaux	180,0 €	4 082 €
66 ha de surface fourragère	50,0 €	3 300 €
Frais vétérinaires	7,5 €	3 750 €
Frais d'élevage	3,7 €	1 850 €

## MARGE ATELIER

Brute	43 149 €	Nette	31 688 €	SCA/EMP
	86 €/brebis		63 €/brebis	84,1 €

# Le Réseau d'Elevage pour le Conseil et la Prospective

## Dans les petites régions naturelles

Pour tenir compte des contraintes locales

## Des fermes et des éleveurs "comme les autres"

Pour que leur expérience soit utilisable par le plus grand nombre

## Des ingénieurs de terrain

Pour observer, conseiller et assurer la diffusion à tous les canaux du développement

## Pour mettre au point et diffuser des systèmes d'exploitation viables, vivables et prérennes

- Piloté par des comités régionaux d'éleveurs
- Suivi par des ingénieurs d'EDE et de SUAD

## Pour la viande ovine

Jean-Louis SWARTVAGHER	CDA 08 . . . . .	Tél : 03 24 33 71 00
Amélie DALLEMAGNE	CDA 52 . . . . .	Tél : 03 25 87 60 20
Michel COLIN	CDA 54 . . . . .	Tél : 03 83 93 34 79
Pascal CARILLET	CDA 55 . . . . .	Tél : 03 29 83 30 01
Etienne CATTENOZ - Stéphane ERMANN	CDA 57 . . . . .	Tél : 03 87 66 12 30
Jean-Emmanuel LEDET	CDA 88 . . . . .	Tél : 03 29 29 23 23
Jean-Pierre SAULET-MOËS	CDA 67 . . . . .	Tél : 03 88 19 17 33
Alexandre DUMONTIER	CRA Franche-Comté . . .	Tél : 03 81 54 71 55

- Coordonné par des ingénieurs régionaux de l'Institut de l'Elevage

Pour la viande ovine	Jean-Paul BELLAMY . . . .	Tél : 03 83 93 39 17
Pour la viande bovine	Laurence ECHEVARRIA . .	Tél : 03 83 93 39 16
	Bernard MORHAIN . . . . .	Tél : 03 83 93 39 13
Pour le lait	Dominique CAILLAUD . .	Tél : 03 83 93 39 12



Action financée par l'ADAR, l'Office de l'Elevage et l'interprofession ovine



Mise en place avec les **organisations syndicales, économiques et de développement.**

Réalisée par les **Chambres d'Agriculture, SUAD et EDE** des Ardennes, Haute-Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, du Bas-Rhin et la Chambre Régionale de Franche-Comté.

Avec la coordination régionale de l'**Institut de l'Elevage.**

Action concertée avec les **GIE et Chambres Régionales d'Agriculture** d'Alsace, de Lorraine, de Champagne-Ardenne et de Franche-Comté.